

CONCLUSIONS

Nous voici arrivés à la fin de la journée et j'ai été invité à émettre quelques réflexions de clôture de vos travaux. Ceci n'est pas chose aisée car la journée a été riche en informations et en échanges d'idées. Quoiqu'il en soit en premier lieu j'ai le sentiment que chacun a apprécié le travail réalisé par le Consultant Insight Consulting sous la supervision du Secrétariat exécutif du Conseil Oléicole International et du comité de pilotage mis en place.

Ce travail est une véritable valeur ajoutée pour les acteurs publics et privés du secteur de l'huile d'olive et des olives de table. De la même façon et je pense en votre nom à tous je pense pouvoir dire que ce séminaire a permis une vraie présentation de ce travail et un vrai débat. A ce titre je me permets de remercier tous les intervenants pour la qualité de leurs exposés et la richesse des informations qu'ils ont donné, aussi bien lors de la première partie sur le volet juridique précédée d'un éclairage économique que lors de la seconde sur les réalisations et les perspectives de réalisations dans divers pays. Bien sur en la matière le rôle des interprètes est important et je salue également leur travail.

Maintenant quelle suite donner à cette journée ? En premier diffuser tout ce matériel de façon la plus large possible. Pour cette raison je salue donc l'initiative du COI de distribuer à tous les participants le rapport complet et ses annexes ainsi que la plupart des exposés des intervenants d'aujourd'hui sous la forme de fichier sur une clé USB. Je suis sûr qu'ils en feront un excellent usage. Mais pour aller plus loin dans le travail de diffusion de cette étude et de ce séminaire, j'invite le COI à mettre en ligne ces documents sur son site internet <http://www.internationaloliveoil.org/web/aa->

ingles/corp/services/GeographicalIndications.html pour que tous ceux que le sujet intéresse puissent en prendre connaissance.

Au delà il me vient une autre idée en cette fin de journée car j'ai le sentiment qu'il serait dommage d'en rester là. En effet comme certaines interventions l'ont montré, soulignant en cela les enseignements de l'étude, il existe de très nombreux exemples d'huiles d'olive ou d'olives de table (plus de 100 nous a-t-on dit) qui seraient susceptibles de bénéficier d'Indications Géographiques. Donc pourquoi ne pas aller plus loin ? Pourquoi ne pas demander au COI d'aider les pays qui le souhaitent et où de tels potentiels ont été identifiés à réfléchir aux meilleurs moyens de vulgariser les résultats obtenus ? Demain le Comité Consultatif du COI va se réunir, je me permets de l'inviter à se saisir de cette question et de se prononcer sur une idée que j'ai entendu ici ou là et qui consisterait en la réalisation d'un guide de recommandations juridiques et techniques.

Si cette idée fait son chemin nous serons fiers que la Calabre ait accueilli parmi ses oliviers le séminaire où elle aura vu le jour. Je vous souhaite donc de fructueux débats demain.